

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 février 2021.

**CE-2021-141-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020 et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 18 février 2021



GREFFIER

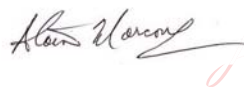
4.1

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	15 mars 2021
<b>Objet</b>	Dépôt du rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2020 (reddition de comptes règlement 748)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**Signataire :**



Signature numérique de Alain Marcoux  
 DN : cn=Alain Marcoux, o, ou=Direction  
 générale,  
 email=alain.marcoux@ville.terrebonne.q  
 c.ca, c=CA  
 Date : 2021.02.08 16:44:59 -05'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	15 mars 2021
<b>Objet</b>	Dépôt du rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2020 (reddition de comptes règlement 748)

### CONTENU

#### Mise en contexte

L'article 63 (embauche d'un employé temporaire) du règlement numéro 748 délègue au directeur général, au directeur général adjoint, aux directeurs et leurs adjoints, au président d'élection et au vérificateur général, le pouvoir de procéder à l'embauche d'un employé temporaire, syndiqué ou cadre, visé à une unité d'accréditation ou à un protocole d'entente, de même qu'à l'embauche d'un étudiant, d'un stagiaire et d'un employé occasionnel.

L'article 64 (embauche d'un employé permanent) de ce même règlement délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation et délègue au directeur, son adjoint ou un chef de division de la Direction des ressources humaines, le pouvoir d'embaucher une personne et de la nommer pour occuper un poste existant à l'organigramme autre qu'un poste de cadre, et à la confirmer à ce poste lorsqu'elle a complété avec succès sa période de probation.

Ainsi, en relation avec l'article 82 du règlement numéro 748, visant une reddition de comptes des embauches et nominations en vertu de l'application des articles 63 et 64, la Direction des ressources humaines se doit de déposer un relevé mensuel des activités effectuées.

#### Historique des décisions

Résolution numéro 7-01-2021 de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021 visant les activités effectuées de la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020.

## Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020.

## Justification

Conformément à l'article 82 du règlement numéro 748, la Direction des ressources humaines doit rendre compte des activités effectuées et déposer mensuellement un rapport au conseil municipal.

## Aspects financiers

n/a

## Calendrier et étapes subséquentes

n/a

## PIÈCES JOINTES

- Rapport d'embauche et de nomination pour le mois de décembre 2020.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :


**Audrey Fortin**

Signature numérique de Audrey  
Fortin  
Date : 2021.02.05 10:38:45 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Audrey Fortin, CRHA, Conseillère en ressources humaines**  
**Direction des ressources humaines**


**Endosseur :**

 Caroline Durand  
2021.02.05  
14:48:40 -05'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

**Approbateur :**

 2021.02.08  
10:17:10 -05'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 février 2021.

**CE-2021-142-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020 et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 18 février 2021



GREFFIER

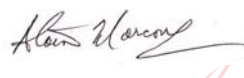
4.2

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	15 mars 2021
<b>Objet</b>	Dépôt du rapport de création et abolition d'un poste permanent pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2020 (reddition de comptes règlement 748)

## IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**Signataire :**



Signature numérique de Alain Marcoux  
 DN : cn=Alain Marcoux, o,  
 ou=Direction générale,  
 email=alain.marcoux@ville.terrebonne.  
 qc.ca, c=CA  
 Date : 2021.02.08 16:44:17 -05'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	15 mars 2021
<b>Objet</b>	Dépôt du rapport de création et abolition d'un poste permanent pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2020 (reddition de comptes règlement 748)

## CONTENU

### Mise en contexte

L'article 60 du règlement numéro 748 délègue au directeur général le pouvoir de créer un poste permanent.

L'article 61 de ce même règlement délègue à la directrice de la Direction des ressources humaines le pouvoir de procéder à l'abolition ou la modification d'un poste permanent.

Ainsi, en relation avec l'article 81 du règlement numéro 748, visant une reddition de comptes des créations et abolitions des postes permanents, sauf pour les modifications de postes, la Direction des ressources humaines se doit de déposer un relevé mensuel des activités effectuées.

### Historique des décisions

Résolution numéro 6-01-2021 de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021 visant les activités effectuées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020.

### Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le rapport de création et d'abolition de poste permanent pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020.

### Justification



Conformément à l'article 81 du règlement numéro 748, la Direction des ressources humaines doit rendre compte des activités effectuées et déposer mensuellement un rapport au conseil municipal.

### Aspects financiers

n/a

### Calendrier et étapes subséquentes

n/a

## PIÈCES JOINTES

- Rapport de création et abolition d'un poste permanent pour le mois de décembre 2020.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



2021.02.05 10:42:34 -05'00'  
11.0.23

Date : \_\_\_\_\_

**Emily Plaisance, CRHA, Conseillère, formation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

### Endosseur :



Caroline Durand  
2021.02.05 14:49:42  
-05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

### Approbateur :



2021.02.08  
10:15:19 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 février 2021.

**CE-2021-143-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 29 janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 18 février 2021




GREFFIER

6.1

Direction responsable	Direction du greffe et affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 février 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 29 janvier 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 29 janvier 2021.

Signataire :	 Direction générale	Stéphane Larivée 2021.02.15 11:49:07 -05'00'	Date : _____
--------------	---	--	--------------

Direction responsable	Direction du greffe et affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 février 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 29 janvier 2021.

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET).

La mission de cette commission est de :

- Proposer les orientations de la Ville en matière de gestion et de l'entretien du territoire. En outre, elle suggère des stratégies d'aménagement et d'urbanisme dans une optique de développement durable et de mise en valeur du patrimoine bâti.
- Proposer des orientations en ce qui concerne la planification, l'organisation, la réalisation, le financement des dossiers d'assainissement des eaux, de l'eau potable, de la construction, de la réfection et de l'entretien des infrastructures.
- Procéder à l'étude des programmes gouvernementaux de subvention des infrastructures ainsi qu'à la recherche du soutien financier.
- Procéder à l'analyse des plans directeurs requis pour la production d'eau potable, le traitement des eaux usées, l'entretien des infrastructures et la gestion de la circulation.
- Émettre des recommandations dans le cadre de l'implantation d'ouvrages supérieurs d'utilité publique et de transport d'énergie.

### Historique des décisions

13 janvier 2021 – CE-2021-12-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 27 novembre 2020.

### Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 29 janvier 2021.

#### Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

#### Aspects financiers

n/a

#### Calendrier et étapes subséquentes

n/a

### PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 29 janvier 2021

### SIGNATURES

Responsable du dossier :



Date : \_\_\_\_\_

Joël Goulet,  
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales  
Direction du greffe et affaires juridiques

Approbateur :



Date : 2021.02.15  
12:06:19 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

Jean-François Milot  
Greffier et directeur  
Direction du greffe et des affaires juridiques

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 février 2021.

**CE-2021-144-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne nomme madame Nathalie Reniers, directrice à la Direction de l'administration et des finances, à titre de présidente *par intérim* du comité de retraite des cols bleus.

**QUE** le comité exécutif nomme également monsieur Rémi Asselin, directeur à la Direction des technologies de l'information, à titre de président permanent du comité de retraite des pompiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 18 février 2021



GREFFIER

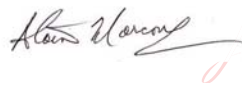
7.1

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	CE
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	NA
<b>Objet</b>	Désignation des membres votants représentant des comités de retraite de la Ville de Terrebonne ainsi que de leurs présidents – Cinq (5) régimes complémentaires de retraite des employés (policiers, cadres, cols bleus, cols blancs et pompiers)

## IL EST RECOMMANDÉ :

- De nommer Nathalie Reniers, directrice de l'Administration et des finances, à titre de présidente *par intérim* du comité de retraite des cols bleus.
- De nommer Rémi Asselin, directeur des Technologies de l'information, à titre de président permanent du comité de retraite des pompiers.

**Signataire :**



Signature numérique de Alain Marcoux  
 DN : cn=Alain Marcoux, o, ou=Direction  
 générale,  
 email=alain.marcoux@ville.terrebonne.q  
 c.ca, c=CA  
 Date : 2021.02.09 16:24:42 -05'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	CE
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	NA
<b>Objet</b>	Désignation des membres votants représentants des comités de retraite de la Ville de Terrebonne ainsi que de leurs présidents – Cinq (5) régimes complémentaires de retraite des employés (policiers, cadres, cols bleus, cols blancs et pompiers)

### CONTENU

#### Mise en contexte

Les comités de retraite de la Ville de Terrebonne sont composés de trois (3) employés qui sont nommés représentants désignés dont l'un (1) d'entre eux agit à titre de président.

#### Historique des décisions

Les résolutions du conseil municipal / comité exécutif numéros 350-05-2005 (régime des policiers), CE-2004-923-DEC (régime des cadres), 613-12-2009 (employés désignés, policiers et cadres), 14-01-2010 (cols bleus), 433-09-2010 (employés désignés, policiers, cadres, cols bleus) et 456-10-2011 (pompiers) ont été entérinées pour nommer les représentants pour siéger sur les comités de retraite à titre de membres votants représentants de la Ville de Terrebonne.

Les résolutions 350-04-2004 (policiers), CE-2004-923-DEC (cadres), 613-12-2009 (employés désignés devenus cols blancs), 14-01-2010 (cols bleus) et 458-10-2011 (pompiers) ont été adoptées afin que la Ville de Terrebonne puisse nommer l'un de ces représentants à titre de présidents des comités de retraite tel que prévu au texte des régimes.



## Description

Le comité est chargé de l'administration générale du Régime de retraite et veille à l'application des dispositions des lois applicables et du Régime de retraite. Son rôle est différent de celui du Promoteur.

Il ne décide pas du type de régime, ni du niveau de communication mais doit exercer plusieurs fonctions, notamment :

- Administrer le Régime de retraite,
- Établir une *Politique de placement*,
- Surveiller les rendements de la caisse de retraite et la conformité des placements,
- Surveiller les entrées et les sorties de fonds,
- Faire préparer les rapports prévus à la loi,
- Choisir les prestataires de services,
- Faire des recommandations au promoteur,
- Se doter d'un règlement intérieur qui régit son fonctionnement et sa gouvernance.

## Justification

Marie-France Turpin agit à titre de présidente des comités de retraite des cols bleus et des pompiers.

Étant absente pour une durée indéterminée, il y a lieu de la remplacer.

## Aspects financiers

Aucun

## Calendrier et étapes subséquentes

NA

## PIÈCES JOINTES

- Liste des membres votants représentants des comités de retraite la Ville de Terrebonne.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



\_\_\_\_\_  
Aurore Lesire, adjointe administrative  
Direction générale

Date : \_\_\_\_\_

Endosseur :

\_\_\_\_\_  
Nom, chef de division  
Direction

Date : \_\_\_\_\_

Approbateur :

\_\_\_\_\_  
Nom, directeur/directrice  
Direction

Date : \_\_\_\_\_

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 février 2021.

**CE-2021-145-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme la réalisation des travaux exécutés sur la rue Grande Allée et le boulevard Pierre-Le Gardeur pour un montant respectif de 294 919 \$ et de 21 984 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 18 février 2021



GREFFIER

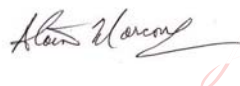
9.1

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'administration et des finances
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	CE
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Confirmation des travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour les circonscriptions de Terrebonne et de Masson pour l'exercice 2020

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De confirmer la réalisation des travaux exécutés sur la rue Grande Allée et le boulevard Pierre-Le Gardeur pour un montant respectif de 294 919 \$ et de 21 984 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

**Signataire :**



Signature numérique de Alain Marcoux  
 DN : cn=Alain Marcoux, o, ou=Direction générale,  
 email=alain.marcoux@ville.terrebonne.qc.ca, c=CA  
 Date : 2021.02.17 09:47:44 -05'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'administration et des finances
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	CE
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Confirmation des travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour les circonscriptions de Terrebonne et de Masson pour l'exercice 2020

## CONTENU

### Mise en contexte

L'objectif visé par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) est d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et l'entretien du réseau routier local dont elles ont la responsabilité. Ce programme est sous la responsabilité du Ministère des Transports.

La Ville de Terrebonne a reçu du Ministère des Transports (MTQ) une confirmation de deux subventions totalisant 44 651 \$ pour les travaux d'amélioration de la rue Grande Allée et du boulevard Pierre le Gardeur.

Après la prise de connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), les formulaires de reddition de comptes ont été remplis par la Direction des Travaux publics (DTP).

Les travaux d'amélioration des rues susmentionnées ont été réalisés durant l'année 2020 et sont admissibles au PAV.

Le MTQ a rappelé récemment à la Ville que la reddition de comptes qui devait initialement être transmise au plus tard le 31 décembre 2020 doit être reçue avant le 23 février pour obtenir l'aide financière 2020 annoncée.

### Historique des décisions

S/O

## Description

Dans le cadre de la reddition de comptes, le Ministère des Transports exige de soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux.

Les travaux réalisés l'ont été sous la responsabilité de la DTP.

Le volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) vise la réalisation de travaux d'amélioration qui permettront d'atteindre des objectifs tels que l'amélioration de la qualité de la chaussée (couches d'usure, rechargement, etc.), l'amélioration du drainage (remplacement de ponceaux, installation d'égouts pluviaux, etc.) ou l'amélioration de la sécurité (correction d'une courbe dangereuse, marquage de la chaussée, etc.).

Ce volet se décline en trois sous-volets, dont une enveloppe répartie par circonscription électorale provinciale (PPA-CE). Les projets susmentionnés font partie de ce type.

## Justification

Ces subventions permettent d'alléger les montants assumés par les contribuables de la Ville de Terrebonne.

## Aspects financiers

Rues	Coûts des travaux réalisés
Grande Allée	294 919 \$
Pierre le Gardeur	21 984 \$
<b>Total</b>	<b>316 903 \$</b>

**Subventions octroyées: 44 651 \$**

## Calendrier et étapes subséquentes

- Soumission de la reddition de comptes au MTQ;
- Réception des versements.

## PIÈCES JOINTES

- Formulaires de reddition de comptes;
- Factures, bordereaux de quantités réalisées et décomptes afférents;
- Lettre de confirmation de subventions.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

*Olivier P. Marchand*

Date : 2021-02-16

Olivier Provost Marchand, CPA, CA  
Coordonnateur Dettes Immobilisations  
Direction de l'administration et des finances

Approbateur :

Nathalie Reniers

Signature numérique de Nathalie  
Reniers  
Date : 2021.02.16 16:10:16 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

Nathalie Reniers, CPA, CGA, OMA  
Directrice  
Direction de l'administration et des finances

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 février 2021.

**CE-2021-146-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'embauche de monsieur Anis Gasmi à titre de chef de section, immeubles et équipements, à la Direction des travaux publics à compter du mardi 6 avril 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

**QUE** le salaire de monsieur Gasmi est fixé au 9<sup>e</sup> échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 18 février 2021



GREFFIER



10.1

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Embauche d'un chef de section, immeubles et équipements, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

Que le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Anis Gasmi à titre de chef de section, immeubles et équipements à la Direction des travaux publics à compter du mardi 6 avril 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Gasmi est fixé au 9<sup>e</sup> échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**Signataire :**



**Direction générale**

Stéphane Larivée  
2021.02.11 11:28:05  
-05'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Embauche d'un chef de section, immeubles et équipements, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

En relation avec la résolution CE-2020-1270-DEC (nomination du chef de section immeubles et équipements) et suite au désistement du candidat, nous avons procédé de nouveau à l'affichage interne et externe du poste de chef de section immeubles et équipements à la Direction des travaux publics.

### Historique des décisions

CE-2020-1270-DEC nomination d'un chef de section immeubles et équipements à la Direction des travaux publics.

### Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Anis Gasmi à titre de chef de section, immeubles et équipements à la Direction des travaux publics à compter du mardi 6 avril 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Gasmi est fixé au 9e échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

### Justification

Quatre (4) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un représentant de la Direction des ressources humaines et d'un représentant de la Direction des travaux publics. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous

recommandent l'embauche de monsieur Anis Gasmi pour combler le poste de chef de section, immeubles et équipements.

### Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-970-00-111

### Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 6 avril 2021.

## PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

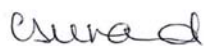
**Audrey Fortin**

Signature numérique de  
Audrey Fortin  
Date : 2021.02.10 10:34:53  
-05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Audrey Fortin, CRHA, Conseillère en ressources humaines**  
**Direction des ressources humaines**

Endosseur :



Caroline Durand  
2021.02.10  
11:30:00 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

Approbateur :



2021.02.10  
13:56:46 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hafid Ouali, Directeur**  
**Direction des travaux publics**

Approbateur :



2021.02.11  
09:32:44 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 février 2021.

**CE-2021-147-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 1<sup>er</sup> février 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le rapport d'activités 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC Les Moulins.

**QUE** copie de la résolution du conseil municipal et du rapport d'activités 2020 soient transmis à la MRC Les Moulins pour dépôt officiel et, par la suite, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 18 février 2021



GREFFIER

12.1

<b>Direction responsable</b>	Incendie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	15 mars 2021
<b>Objet</b>	<b>Adoption du rapport d'activités 2020, Schéma de couverture de risques incendie</b>

**IL EST RECOMMANDÉ :**

sur recommandation de la Direction de l'incendie du 1er février 2021, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le rapport d'activités 2020 dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC Les Moulins.

Que copie de la résolution du conseil municipal et du rapport d'activités 2020 soient transmis à la MRC Les Moulins pour dépôt officiel et, par la suite, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

**Signataire :**



Signature numérique de  
Stéphan Turcotte  
Date : 2021.02.05  
08:16:08 -05'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Incendie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	15 mars 2021
<b>Objet</b>	<b>Adoption du rapport d'activités 2020 sur le Schéma de couverture de risques incendie</b>

## CONTENU

### Mise en contexte

L'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que « toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ».

À cette fin, la direction incendie a rédigé le Rapport des activités 2020 sur le Schéma de couverture de risques pour la Ville de Terrebonne. Ce rapport permet de mesurer l'atteinte des objectifs prévus au Plan de mise en œuvre.

Le présent rapport a fait l'objet d'une présentation et de discussions à la Commission de la sécurité publique, sécurité du milieu et des personnes du 15 février 2021.

### Historique des décisions

#### 16 mars 2020 – 139-03-2020

Approbation par le conseil municipal de la Ville de Terrebonne du rapport d'activités 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC Les Moulins.

### Description

Le rapport d'activités 2020 du Schéma de couverture de risques incendie indique deux actions ne respectant pas les objectifs ciblés et fixés au Schéma de couverture de risque de 2005 pour la Ville de Terrebonne :

Action 8 : Déployer des ressources d'intervention, 10 pompiers / 10 min, 1500 litres / minute et une autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'intérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe telle que décrite au tableau 36 de la Ville de Terrebonne.

Résultat : 74,6% en 2020 comparativement à 73,3 % en 2019, à 57,9 % en 2018, à 69,4 % en 2017 et à 72,4 % en 2016). La cible permissive étant de 90 %.

La direction du service d'incendie a procédé à une analyse de cette problématique :

Les pourcentages indiqués représentent le temps de réponse de la force de frappe autant en conditions favorables que défavorables.

- 4 appels dont la nature de l'appel initial n'impliquait pas un bâtiment;
- 4 appels simultanés;
- 6 appels dont la localisation géographique ne permet pas l'atteinte de la force de frappe, malgré le recours aux villes voisines;

Action 9 : Déployer des ressources d'intervention, 10 pompiers/15 min, 1 500 litres/minute et une autopompe pour les risques faibles et moyens sur tout le territoire, à l'extérieur des périmètres urbains afin d'assurer la force de frappe, telle que décrite au tableau 43 de la Ville de Mascouche et aux tableaux 44, 45 et 46 de la Ville de Terrebonne.

Résultat : 25 % en 2020

La localisation géographique de ces appels ne permettait pas l'atteinte de la force de frappe

## Justification

L'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que « toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ».

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

- Adoption par le Conseil municipal du 15 mars 2021
- Le rapport d'activités sera acheminé à la MRC Les Moulins pour approbation puis sera déposé, tel qu'exigé par la Loi sur la sécurité incendie, auprès du Ministère de la Sécurité publique du Québec

## PIÈCES JOINTES

- Rapport d'activité du schéma de couverture de risques incendie de la MRC Les Moulins

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Sylvain Dufresne

Signature numérique de Sylvain Dufresne  
DN : cn=Sylvain Dufresne, o=ou,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca, c=FR  
Date : 2021.02.05 07:13:49 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Sylvain Dufresne, Directeur et coordonnateur de la sécurité civile**  
**Direction des Incendies**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 février 2021.

**CE-2021-148-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver l'entente de location entre la Ville de Terrebonne et les Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne n° 3483 pour la location de la salle principale située au 505, rue Théberge.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de location incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QU'**un soutien financier de 16 503,60 \$ soit accordé aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne n° 3483 pour ladite entente de location 2021-2023.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 18 février 2021



GREFFIER



16.1

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	15 mars 2021
<b>Objet</b>	Renouvellement de 3 ans (2021-2023) de l'entente de location de la salle principale du 505, rue Théberge, l'immeuble appartient aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne no 3483 et versement du loyer annuel de 16 503,60\$ pour 2021

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver l'entente de location entre la Ville de Terrebonne et les Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne no 3483 pour la location de la salle principale située au 505, rue Théberge.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier et l'assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de location incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

D'accorder un soutien financier de 16 503,60 \$ aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne no 3483, pour l'entente de location 2021-2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**



Signature numérique  
de Stéphan Turcotte  
Date : 2021.02.09  
08:28:26 -05'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 février 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	15 mars 2021
<b>Objet</b>	Renouvellement de 3 ans (2021-2023) de l'entente de location de la salle principale du 505, rue Théberge, l'immeuble appartient aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne no 3483 et versement du loyer annuel de 16 503,60 \$ pour 2021.

## CONTENU

### Mise en contexte

Depuis plusieurs années, et afin de permettre à quelques organismes reconnus de bénéficier de la gratuité d'utilisation pour la tenue de leurs activités régulières, la Ville convient d'une entente avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne no 3483, relativement à la location de la salle principale située au 505, rue Théberge à Terrebonne.

L'entente précédente venait à échéance le 31 décembre 2020.

### Historique des décisions

#### **2018-04-25 - CE-2018-464-DEC**

Signature de l'entente de location pour une durée de trois ans.

### Description

Les parties souhaitent renouveler l'entente de location pour trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 (2021-2023).

Entente de location entre la Ville de Terrebonne et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne no 3483, relativement à la location de la salle principale située au 505, rue Théberge à Terrebonne.

Dans le cadre de la présente entente, une banque d'utilisation annuelle de 712 heures est prévue et sera répartie prioritairement entre les deux organismes reconnus suivants :

- Les Choyés de l'âge d'or de Terrebonne
- Ligue de sacs de sable de Terrebonne

Également, il est prévu que le solde des heures non utilisées durant l'année en cours pourra être repris par la Ville ou par tout autre organisme reconnu.

### Justification

Historiquement et faute de disponibilité de locaux dans les bâtiments municipaux, cette entente permet à des organismes locaux reconnus d'avoir accès à des espaces gratuits et ainsi assurer l'accessibilité de leurs activités à leur clientèle.

Par cette entente, la Ville soutient les comités de bénévoles dans la mise en place d'activités de loisir qui contribue, entre autres, à briser l'isolement des aînés et encourage l'adoption de saines habitudes de vie dans la communauté. Elle permet aussi aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne no 3483 de compléter le montage financier requis pour l'opération de son bâtiment et la tenue de leurs propres activités dans un environnement adéquat et sécuritaire.

### Aspects financiers

La tarification horaire de location est de 17,30 \$ par heure pour un maximum de 712 heures par année. Le montant de la contribution financière annuelle prévoit une indexation de 2% par année.

Contribution financière (Incluant indexation annuelle de 2%)	
2021	16 503,60\$
2022	16 833,67 \$
2023	17 170,34 \$

Le paiement du loyer est payable à l'Organisme, en un seul versement, au mois de février de chaque année sous présentation à la Ville du bilan d'utilisation de l'année précédente.

Par rapport à l'entente précédente, le nombre d'heures louées pour les trois prochaines années a été revu à la baisse, passant de 900 à 712 heures, en adéquation avec les besoins des organismes hébergés.

### Calendrier et étapes subséquentes

Non applicable.

## PIÈCES JOINTES

- CE-2018-464-DEC
- Certificat de disponibilité 2021-0020
- Entente de location
- Résolution du conseil d'administration de l'Organisme

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Sonia Déry  
**Sonia Déry, Conseillère aux activités**  
**Direction loisir et de la vie communautaire**


Date : \_\_\_\_\_

Endosseur :

Mélanie Drapeau  
**Mélanie Drapeau, chef de division**  
**Direction loisir et de la vie communautaire**

Date : \_\_\_\_\_

Approbateur :

 2021.02.08  
15:38:10 -05'00'  
Jean-François Lévesque, directeur  
**Jean-François Lévesque, directeur**  
**Direction loisir et de la vie communautaire**

Date : \_\_\_\_\_